

PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau, risques et nature
Unité prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : Mme Delphine MATHEZ
Mail : ddtm-sem-pmt@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 10

Votre réf :
Notre réf :

Montpellier, le / 3 NOV. 2016

Objet : Mouvements de terrains sur la commune de Tressan

Pièce(s) jointe(s) : Rapport d'expertise du BRGM sur les travaux de confortement réalisés suite aux fortes pluies de septembre 2014

LRAR 1A 124 490 57 279

Monsieur le Maire,

La commune de Tressan a été fortement impactée par l'épisode pluvieux intense du 29 septembre 2014 et des glissements de terrains ont affecté plusieurs sites.

Une première expertise a alors été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) par la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM) en novembre 2014, qui a préconisé plusieurs mesures d'urgence et des travaux visant à stabiliser ces mouvements. Sur cette base, vous avez pris 3 arrêtés de péril au droit des habitations exposées à un risque sensible (parcelles cadastrées A952, A1302 et A283), et des travaux de confortement ont été réalisés.

Avant de pouvoir lever les arrêtés de péril, le BRGM s'est rendu à nouveau sur votre commune le 5 juillet 2016, en présence des représentants de la DDTM (SATEN), afin d'évaluer les risques résiduels. Il a rendu ses premières conclusions sommaires le 8 juillet 2016 (mail à la DDTM). Vous trouverez, ci-joint, le rapport remis par le BRGM le 20 septembre 2016.

Au regard des conclusions de l'expertise (p 13 à 18), il ressort que les arrêtés de péril peuvent être levés, le risque de rupture imminent ne constituant plus l'événement le plus probable au regard des travaux réalisés. Des risques résiduels sont toutefois identifiés par le BRGM, dont certains appellent la mise en œuvre de mesures urgentes (garde-corps notamment pour éviter les risques de chute).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Le Chef du S.E.R.N

GUY LESSOTTE

Monsieur le Maire de Tressan
Place de l'Eglise
34230 Tressan

Copie : SATEN